



Taxe d'habitation et colocation

Par **kirsten**, le **07/11/2015** à **20:09**

Bonjour,

Je suis en litige avec mon ancienne colocataire avec qui j'avais signé un contrat solidaire. J'ai reçu la taxe d'habitation avec le montant total. Nous ne parviendrons pas à trouver un accord amiable. Y a t'il un moyen pour que je puisse payer uniquement la moitié de cette taxe ?
Cordialement.

Par **fabrice58**, le **08/11/2015** à **23:36**

Les arrangements privés conclus verbalement ou par écrit ne sont pas opposables à l'administration.

Vous ne pouvez donc pas ne payer que la moitié en pensant que les services comptables se retourneront contre votre ex colocataire.

S'il y a défaillance de sa part, on peut vous contraindre à payer le solde.

cdt